

47	07/06/2021	BE 0418.217.577	59	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21180.00158	CONSO 1.1

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~XXXXXX CONSORTIUM~~<sup>1</sup> <sup>2</sup>: .....

Sonaca Consolidé .....

Forme juridique: Société anonyme .....

Adresse: Route Nationale Cinq ..... N°: 5 ..... Boîte: .....

Code postal: 6041 ..... Commune: Gosselies .....

Pays: Belgique .....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi .....

Adresse Internet<sup>3</sup>: http://www. ....

Numéro d'entreprise BE 0418.217.577

**COMPTES CONSOLIDÉS** COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

communiqués à l'assemblée générale du 03 / 06 / 2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2020 au 31 / 12 / 2020

Exercice précédent du 01 / 01 / 2019 au 31 / 12 / 2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~<sup>1</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé  
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE  
Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, §2, 4<sup>e</sup>, a) du Code des sociétés et des associations*)  
.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 59 ..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.3, 5.4, 5.7, 5.8.2, 5.8.5, 5.10.1, 5.18, 8 .....

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>2</sup> En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

<sup>3</sup> Mention facultative.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE  
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ  
LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

<i>Yves Prete</i> Vieille Foulerie 1, 4671 Saive, Belgique	<i>Président du Conseil d'Administration</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Bernard Delvaux</i> avenue des Pins 13, 4121 Neuville-en-Condroz, Belgique	<i>Administrateur délégué</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Pascal Lizin</i> Rue Massart 13, 1450 Chastre, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Jean Leblon</i> Rue Falmagne 5, 5170 Profondeville, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Cédric du Monceau de Bergendal</i> Avenue du Parc 2, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Marc Denève</i> Rue de la Jonquière 21c, 6280 Gerpinnes, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>SFPI</i> N°: BE 0253.445.063 Avenue Louise 32 boîte 4, 1050 Ixelles, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024

Représenté(es) par:

<i>Denis Ronday</i> Regnier Poncelet 24, 4000 Liège, Belgique	
<i>Virginie Dufrasne</i> Avenue des Hortensias 20, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Amaury Bertholome</i> chemin de la Soquette 24, 4000 Liège, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Charles Champion</i> Allée du Loiret 18, 31770 Colomiers, France	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
<i>Igretec</i> N°: BE 0201.741.786 Boulevard Mayence 1, 6000 Charleroi, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024

Représenté(es) par:

<i>Renaud Moens</i> Hubert Bayet 115, 6180 Courcelles, Belgique	
<i>Sparaxis</i> N°: BE 0452.116.307 Avenue Maurice Destennay 13, 4000 Liège, Belgique	<i>Administrateur</i> 06/06/2019 - 06/06/2024
Représenté(es) par:	

<i>Olivier Vanderijst</i> Av Générale Eisenhower 67, 1030 Schaerbeek, Belgique
---

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE  
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ  
LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Grégoire Dupuis

Antoine Nélis 71 71, 5001 Belgrade, Belgique

Administrateur

25/06/2020 - 06/06/2024

RSM INTERAUDIT

N°: BE 0436.391.122

Commissaire

06/06/2019 - 02/06/2022

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)**

Antoine de St Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

N° de membre: B00091

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction  
Représenté(es) par:

Thierry Lejuste

Antoine de St Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

N° de membre: A01286

Commissaire

06/06/2019 - 02/06/2022

Céline Arnaud

Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

N° de membre: A01858

Deloitte réviseur d'entreprise srl

N°: BE 0429.053.863

Commissaire

06/06/2019 - 02/06/2022

Luchthaven nationaal 1 boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

N° de membre: b00025

Représenté(es) par:

Laurent Weerts

Alfred Deponthière 46, 4431 Loncin, Belgique

N° de membre: A01879

## COMPTES CONSOLIDÉS

### BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION\*<sup>5</sup>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	5.7	20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	346.352.749,02	434.099.422,21
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.8	21	55.380.619,51	69.205.653,06
<b>Ecart de consolidation positifs</b> .....	5.12	9920	37.166.261,11	61.955.289,11
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.9	22/27	252.635.132,29	300.921.411,07
Terrains et constructions .....		22	41.193.197,64	47.956.752,41
Installations, machines et outillage .....		23	120.819.894,67	157.158.581,05
Mobilier et matériel roulant .....		24	2.596.054,01	3.713.635,98
Location-financement et droits similaires .....		25	863.214,15	1.294.952,52
Autres immobilisations corporelles .....		26	10.242.188,46	12.535.497,23
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	76.920.583,36	78.261.991,88
	5.1 à			
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.4/5.10	28	1.170.736,11	2.017.068,97
Sociétés mises en équivalence .....	5.10	9921	.....	.....
Participations .....		99211	.....	.....
Créances .....		99212	.....	.....
Autres entreprises .....	5.10	284/8	1.170.736,11	2.017.068,97
Actions .....		284	437.167,61	395.493,03
Créances .....		285/8	733.568,50	1.621.575,94

5 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS .....</b>		29/58	322.932.669,56	470.424.684,75
<b>Créances à plus d'un an .....</b>		29	954.688,02	1.147.757,91
Créances commerciales .....		290	.....	9.559,25
Autres créances .....		291	954.688,02	1.138.198,66
Latences fiscales actives .....		292	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution .....</b>		3	197.324.962,64	225.290.464,29
Stocks .....		30/36	137.147.808,81	149.114.026,96
Approvisionnements .....		30/31	94.881.497,37	93.071.324,89
En-cours de fabrication .....		32	15.194.794,82	27.437.583,96
Produits finis .....		33	26.567.759,17	28.020.294,38
Marchandises .....		34	503.757,45	584.823,73
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	60.177.153,83	76.176.437,33
<b>Créances à un an au plus .....</b>		40/41	78.032.008,73	147.130.152,86
Créances commerciales .....		40	73.218.057,52	140.980.629,95
Autres créances .....		41	4.813.951,21	6.149.522,91
<b>Placements de trésorerie .....</b>		50/53	1.484.862,35	2.427.146,26
Actions propres .....		50	.....	.....
Autres placements .....		51/53	1.484.862,35	2.427.146,26
<b>Valeurs disponibles .....</b>		54/58	41.505.610,03	82.397.053,47
<b>Comptes de régularisation .....</b>		490/1	3.630.537,79	12.032.109,96
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>		20/58	669.285.418,58	904.524.106,96

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	123.487.187,69	151.988.658,61
<b>Apport<sup>6</sup></b>		10/11	231.652.593,05	155.004.647,84
Capital		10	231.652.593,05	155.004.647,84
Capital souscrit		100	231.652.593,05	155.004.647,84
Capital non appelé		101	.....	.....
En dehors du capital		11	.....	.....
Primes d'émission		1100/10	.....	.....
Autres		1109/19	.....	.....
Disponible		110	.....	.....
Indisponible		111	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	5.188.505,41	5.324.001,31
<b>Réserves consolidées</b>	(+)/(-) 5.11	9910	-107.197.211,57	199.256,99
<b>Ecarts de consolidation négatifs</b>	5.12	9911	547.567,06	559.562,86
<b>Ecarts de conversion</b>	(+)/(-)	9912	-9.992.722,83	-12.805.905,54
<b>Subsides en capital</b>		15	3.288.456,57	3.707.095,15
<b>INTÉRÊTS DE TIERS</b>				
<b>Intérêts de tiers</b>		9913	-1.411.179,47	-787.534,18
<b>PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b>		16	22.818.001,62	17.509.048,36
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	21.803.261,45	17.509.048,36
Pensions et obligations similaires		160	10.214.044,42	2.576.313,43
Charges fiscales		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien		162	.....	.....
Obligations environnementales		163	.....	.....
Autres risques et charges		164/5	11.589.217,03	14.932.734,93
<b>Impôts différés et latences fiscales</b>	5.6	168	1.014.740,17	.....

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES .....</b>		17/49	524.391.408,74	735.813.934,17
<b>Dettes à plus d'un an .....</b>	5.13	17	341.825.994,60	426.548.124,82
Dettes financières .....		170/4	229.361.650,41	292.845.835,66
Emprunts subordonnés .....		170	4.957.870,00	29.957.870,00
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	2.484.012,69	3.256.341,98
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172	1.170.750,56	2.635.187,70
Etablissements de crédit .....		173	219.521.039,89	255.310.660,65
Autres emprunts .....		174	1.227.977,27	1.685.775,33
Dettes commerciales .....		175	179.594,65	162.989,32
Fournisseurs .....		1750	179.594,65	162.989,32
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		176	.....	-435,27
Autres dettes .....		178/9	112.284.749,54	133.539.735,11
<b>Dettes à un an au plus .....</b>	5.13	42/48	170.605.113,91	278.001.823,75
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	31.149.794,22	39.730.145,21
Dettes financières .....		43	31.096.532,30	74.068.954,75
Etablissements de crédit .....		430/8	31.096.532,30	74.068.954,75
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	51.824.698,03	104.878.669,85
Fournisseurs .....		440/4	51.824.698,03	104.878.669,85
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		46	16.775.201,49	16.889.266,10
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	37.058.810,26	40.141.385,03
Impôts .....		450/3	4.418.169,23	3.415.728,16
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	32.640.641,03	36.725.656,87
Autres dettes .....		47/48	2.700.077,61	2.293.402,81
<b>Comptes de régularisation .....</b>		492/3	11.960.300,23	31.263.985,60
<b>TOTAL DU PASSIF .....</b>		10/49	669.285.418,58	904.524.106,96

**COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ**(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)<sup>7</sup>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations .....</b>				
Chiffre d'affaires .....	5.14	70/76A 70	428.204.154,77 429.448.656,47	781.584.910,68 755.453.855,55
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....	(+)/( -)	71	-16.259.812,77	2.552.334,59
Production immobilisée .....		72	2.877.963,84	9.558.504,63
Autres produits d'exploitation .....		74	12.067.886,72	14.008.036,59
Produits d'exploitation non récurrents .....	5.14	76A	69.460,51	12.179,32
<b>Coût des ventes et des prestations .....</b>				
Approvisionnements et marchandises .....		60/66A 60	527.814.909,23 177.627.467,36	771.705.007,25 328.558.069,07
Achats .....		600/8	184.565.967,57	349.832.427,47
Stocks: réduction (augmentation) .....	(+)/( -)	609	-6.938.500,21	-21.274.358,40
Services et biens divers .....		61	52.156.995,92	78.738.852,93
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	5.14	62	199.334.552,62	287.422.350,01
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	41.184.221,49	50.169.825,19
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....	(+)/( -)	631/4	3.797.229,49	2.269.820,18
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....	(+)/( -)	635/8	5.976.642,62	-1.965.606,16
Autres charges d'exploitation .....		640/8	2.047.664,39	910.215,98
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	( -)	649	.....	.....
Amortissements sur écarts de consolidation positifs .....		9960	24.789.028,00	24.789.028,86
Charges d'exploitation non récurrentes .....	5.14	66A 9901	20.901.107,34 -99.610.754,46	812.451,19 9.879.903,43
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation .....</b>	(+)/( -)			

<sup>7</sup> Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, paragraphe 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers .....</b>		75/76B	42.346.564,37	17.435.793,16
Produits financiers récurrents .....		75	20.791.421,75	15.855.756,71
Produits des immobilisations financières .....		750	40.765,86	103.068,16
Produits des actifs circulants .....		751	32.871,18	20.746,81
Autres produits financiers .....		752/9	20.717.784,71	15.731.941,74
Produits financiers non récurrents .....	5.14	76B	21.555.142,62	1.580.036,45
<b>Charges financières .....</b>		65/66B	50.830.206,32	38.445.401,84
Charges financières récurrentes .....		65	50.828.905,17	36.841.401,84
Charges des dettes .....		650	13.071.357,64	17.694.424,29
Amortissements sur écart de consolidation positifs .....		9961	.....	.....
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	.....	.....
Autres charges financières .....		652/9	37.757.547,53	19.146.977,55
Charges financières non récurrentes .....	5.14	66B	1.301,15	1.604.000,00
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts .....</b> (+)(-)		9903	-108.094.396,41	-11.129.705,25
<b>Prélèvements sur les impôts différés .....</b>		780	.....	-0,01
<b>Transfert aux impôts différés et latences fiscales .....</b>		680	1.555,39	-50.168,08
<b>Impôts sur le résultat .....</b> (+)(-)		67/77	98.575,98	624.626,99
Impôts .....	5.14	670/3	99.895,47	624.626,99
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .....		77	1.319,49	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice .....</b> (+)(-)		9904	-108.194.527,78	-11.704.164,17
<b>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence .....</b> (+)(-)		9975	.....	.....
Résultats en bénéfice .....		99751	.....	.....
Résultats en perte .....		99651	.....	.....
<b>Bénéfice consolidé (Perte consolidée) .....</b> (+)(-)		9976	-108.194.527,78	-11.704.164,17
Part des tiers dans le résultat .....		99761	-1.153.450,61	-1.413.566,98
Part du groupe dans le résultat .....		99762	-107.041.077,17	-10.290.597,19

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>8 9</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>10</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>11</sup>
Sonaca Ventures Holding BE 0631.792.672 Société anonyme Route Nationale cinq, 6041 Gosselies, Belgique	G	65,21	7,32
Sonaca Aircraft BE 0637.867.149 Société anonyme Capitaine Aviateur Jacquet 48, 5020 Champion, Belgique	G	92,68	1,24
Sonaca Brasil Entreprise étrangère Avenida Dr João Batista de Souza Soares 4009, 12236 660 SÃO JOSE DOS CAMPOS SÃO PAULO, Brésil	G	100,0	0,01
PESOLA Entreprise étrangère RUA JOSE DE CAMPOS BAIRRO JARDIM MORUMBI 270, 12236 650 SÃO JOSE DOS CAMPOS SÃO PAULO, Brésil	G	100,0	0,01
Sonaca Engenharia Entreprise étrangère Av dr Jao Batista de Souza Soares 4009, 12236 660 SÃO JOSE DOS CAMPOS SÃO PAULO, Brésil	G	100,0	0,01
SONACA NORTH AMERICA Entreprise étrangère Brault St Janvier 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada	G	100,0	0,0
SONACA MONTREAL Entreprise étrangère BRAULT ST JANVIER 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada	G	100,0	0,0
ELSON LIMITED Entreprise étrangère JONSIN PLAC QUEENS ROAD EAST 228, 228 WANCHAI, Hong-Kong	G	100,0	0,0

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3<sup>e</sup> de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (suite)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>8 9</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>10</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>11</sup>
<i>Sinelson Aero (Tianjin)</i> Entreprise étrangère <i>Yuan Hang Road Comprehensive Bended Area 38, Tianjin,</i> <i>Chine</i>	G	100,0	0,0
<i>Sonaca USA</i> <i>Centerville Road Suite 400, 19808 New Castle, Etats-Unis</i>	G	100,0	0,0
<i>LMI Aerospace</i> Société anonyme <i>Fountain Lake 411, 63301 Saint Charles, Etats-Unis</i>	G	100,0	0,0
<i>Sonaca Aerospace Transilvania</i> Entreprise étrangère <i>Badeni Village Street Zona industriala 3, 407430 Bucarest,</i> <i>Roumanie</i>	G	100,0	0,0

**LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:97 DE  
L'ARRÊTÉ ROYAL DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS)  
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:148 DU MÊME  
ARRÊTÉ)**

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) <sup>12</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>13</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>14</sup>
<i>Belairbus</i> BE 0419.290.121 <i>Société anonyme</i> Drève Richelle 161 boîte 45, 1410 Waterloo, Belgique	A	58,75	0,0
<i>FLABEL</i> BE 0465.127.074 <i>Société anonyme</i> BOULEVARD AUGUSTE REYERS 80, 1030 Schaerbeek, Belgique	A	38,8	0,0
<i>Ignition</i> BE 0685.568.383 Brussels Airport Building 31, 1930 Zaventem, Belgique	A	50,0	0,0
<i>Stratos Solution</i> BE 0653.726.253 <i>Société anonyme</i> Aérodrome de Namur - Rue du Capitaine Aviateur Jacquet 44, 5020 Champion, Belgique	A	10,0	-90,0
<i>BeLightning</i> BE 0762.602.716 <i>Société privée à responsabilité limitée</i> Boulevard A. Reyers 80, 1030 Schaerbeek, Belgique	A	33,33	33,33

12 Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable.
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine.
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié.
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure.
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

13 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

14 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

## CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I.de l'arrêté royal sur l'exécution du code de sociétés et des associations.) (*en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*).

SONACA a le contrôle exclusif de Sonaca Brasil, Pesola, Sonaca Engeharia, Sonaca North America , Sonaca Montreal, Sonaca USA,LMI Aerospace, Elson, Sinelson, Sonaca Ventures, sonaca Aircraft, Sonaca Aerospace Transilvania: la méthode d'intégration globale a donc été appliquée.

a. Suivant les modes de délibération du conseil d'administration de Belairbus, Sonaca SA ne contrôle pas Belairbus.

Conformément à l'article 3.100 AR 29/04/2019 du code des sociétés (C.S.), Belairbus ne doit pas être consolidée par la méthode de l'intégration globale ou proportionnelle.

b. Sur cette base, la méthode de mise en équivalence trouverait à s'appliquer. Cette méthode consiste à remplacer la valeur de la participation par la valeur des fonds propres de la filiale en fonction du pourcentage de détention. La même règle est appliquée au niveau du résultat. Sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Sonaca consolidés devraient être réévalués de 0.44'%

Vu la faible importance que représente Belairbus dans les fonds propres consolidés, les dispositions de l'article 3.148 AR 29/04/2019 permettent de renoncer à la mise en équivalence lorsque la filiale ne représente qu'un pourcentage négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

c. Pour ce qui concerne Flabel, Sonaca ne détient pas le pouvoir de contrôle avec ses 38.80% de détention. Là aussi, la même analyse au niveau de la mise en équivalence conduit à une correction sur fonds propres consolidés de 0,03%.

La même règle d'exemption peut donc être appliquée.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 du même arrêté) (*en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

## REGLES D'ÉVALUATION

**Revelé des critères d'importance significative présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs**

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (*en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (*en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité*).

### COORDINATION DES REGLES D'EVALUATION

#### PREAMBULES

#### ACTIF

##### 1) Frais d'établissement

1.1 Les frais de constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts et les autres frais de premier établissement sont amortis pendant l'année où ils sont enregistrés.

1.2 Dans les cas où la législation l'autorise, les frais de restructuration peuvent être activés et seront amortis sur une période maximale de 5 ans. Le Conseil d'Administration justifiera dans son rapport annuel sa décision de porter à l'actif ce type de frais.

1.3 Le Conseil d'Administration se réserve de revoir les règles ci-dessus si les circonstances futures le justifient.

##### 2) Immobilisations incorporelles

2.1 Les immobilisations incorporelles acquises de tiers figurent à l'actif pour une valeur ne dépassant pas leur valeur d'utilisation ou de rendement futur.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée probable d'utilisation ou la durée des contrats auxquels elles se rapportent.

Les taux d'amortissement pratiqués sont :

- Informatique : de 4% à 33%
- autres : de 4% à 33 %

2.2 Les frais de recherches relatifs aux développements de nouveaux projets dont la société en est propriétaire (NRC : non recurring costs ou autres...) en ce compris la recherche interne pourront être comptabilisés sous la présente rubrique.

Ces immobilisations feront alors l'objet d'un amortissement dont le rythme sera basé sur le nombre d'avions prévus dans l'enveloppe de base contractuelle tenant compte de la facturation des NRC de l'exercice sauf dispositions contraires ou spécifiques (voir infra) ;

##### 2.3 Comptabilisation des NRC des nouveaux programmes

La présente section concerne les programmes AIRBUS A340 500/600 (streched), EMBRAER 170/190, AIRBUS A380, A400M, DASSAULT 7X, ainsi que tout autre nouveau programme lancé à partir du 01/01/2002.

Les NRC sont constitués des coûts de recherche, de développement et d'industrialisation que SONACA doit consentir en vue de satisfaire avec ses obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients. En font partie, les coûts d'étude, design, outillage, certification et prototypes, ainsi que la contribution aux activités non spécifiques de développement.

Durant la phase de développement, les NRC sont comptabilisés en immobilisations en cours via le compte de production immobilisée pour autant que la SONACA soit propriétaire de la recherche.

A la fin de la phase de développement, sauf dispositions contractuelles contraires, les NRC seront transférés des immobilisations en cours vers les immobilisations incorporelles et corporelles. La répartition entre les immobilisations incorporelles et corporelles dépend notamment des « costs chapters » du contrat concerné.

Les NRC sont valorisés selon les principes suivants :

- les prestations sont valorisées au taux horaire des centres concernés
- les outillages ou les investissements sont valorisés à leur valeur d'acquisition
- les matières premières et les achats de sous-traitance sont valorisés au prix moyen d'achat pondéré augmenté du taux de handling
- les pièces usinées sont valorisées aux taux standards des centres concernés

Durant la phase de développement, en cas de dépassement constaté ou prévisible des montants alloués, des réductions de valeur ou des provisions devront être pratiquées à concurrence dudit dépassement.

A la fin de la phase de développement, s'il existe un dépassement, la provision pour dépassement est reprise, la totalité des NRC est portée à l'actif immobilisé et un amortissement exceptionnel est pratiqué à concurrence du dépassement.

A la clôture d'un exercice, feront également l'objet d'un abattement exceptionnel les dépassements résultant d'un taux de change différent de celui qui avait été retenu pour l'évaluation précédente desdits montants alloués en tenant compte du nombre d'avions restant à livrer sous déduction des avions restant sous la période couverte par des garanties de change. Dans le cas inverse, au cas où des abattements exceptionnels auraient été pratiqués précédemment, les revalorisations résultant d'un taux de change plus favorable, pourront sur décision du Conseil d'Administration, donner lieu à une reprise d'abattements à due concurrence.

L'amortissement ordinaire des NRC se fera, sur une base linéaire, au même rythme que les livraisons au client, programme par programme, en tenant compte du nombre de livraisons contractuellement défini pour le remboursement des NRC. L'amortissement linéaire se calcule sur l'enveloppe contractuelle.

Si, en fonction des perspectives commerciales ou techniques, les prévisions de remboursement venaient à être inférieures aux montants nets activés, tout déficit sera compensé par abattement exceptionnel à due concurrence. En cas d'amélioration de ces perspectives, des reprises de ces abattements exceptionnels pourront être comptabilisées sur décision du Conseil d'Administration.

Les amortissements ordinaires et exceptionnels des NRC seront prioritairement imputés sur les immobilisations incorporelles concernées.

### 3) Immobilisations corporelles

3.1 Les immobilisés acquis à l'extérieur sont comptabilisés au prix d'acquisition, lequel comprend les frais accessoires et les impôts non déductibles.

3.2 Les immobilisations réalisées par l'usine sont valorisées au prix de revient.

3.3 Les taux d'amortissements pratiqués sont :

- Bâtiments industriels	de 2,5% à 5%
- Matériel de fabrication	de 5% à 33%
- Matériel d'entretien	de 5% à 33%
- Véhicules	de 5% à 33%
- Matériel de bureau	de 5% à 33%
- Mobilier de bureau	de 5% à 33%
- Informatique	de 5% à 33%
- Installation téléphonique	de 5% à 33%
- Installation électrique	de 5% à 33%
- Aménagements	de 5% à 33%
- NRC corporels	au rythme des remboursements reçus et/ou des cadences

sans préjudice des dispositions fiscales permettant un amortissement accéléré.

3.4 Le petit outillage est amorti dans l'année d'acquisition.

En ce qui concerne les actifs nouvellement acquis, la première prise en charge d'amortissement s'opère au cours du dernier jour du mois pendant lequel ces acquisitions deviennent opérationnelles.

3.5 Un amortissement complémentaire est calculé dès que la valeur nette comptable d'un immobilisé est surfaite par rapport à sa valeur réelle.

3.6 Les NRC "corporels" sont comptabilisés en immobilisés corporels.

#### 4) Immobilisations financières

4.1 Les participations sont comptabilisées à leur prix d'achat ou de souscription.

4.2 Les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciations durables justifiées par la situation de la société participée ;

4.3 Les créances comptabilisées sous cette rubrique sont évaluées à leur valeur nominale

#### 5) Créditances

5.1 Les créances de la société figurent au bilan pour leur valeur réalisable.

5.2 Les créances font l'objet de réduction de valeur dans la mesure où leur valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice social.

#### 6) Stocks de matières premières, matières de consommation et pièces

##### 6.1 Matières premières avionnables

- Les matières premières sont valorisées au prix moyen pondéré.

- Des réductions de valeur sont actées de la manière suivante :

Jusqu'à 3 années en stock 0%

4 années 25%

5 années 50%

6 années 75%

7 années et plus 100%

Obsolètes (code xxxx9) 100%

6.2 Pièces, standards et fournitures diverses (sécurité, articles commerciaux, )

- Les pièces et standards sont valorisés au prix moyen pondéré.
- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

#### 6.3 Outils périssables - Assemblage

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.
- Par dérogation à ce qu'il est dit au premier alinéa, aux fins de la valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles mouvementés au cours des trois dernières années seront valorisés à leur prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.
- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.
- Une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

#### 6.4 Outilage périssable - Machines-outils

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable machines-outils sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.
- Par dérogation à ce qui est dit au premier alinéa, aux fins de valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles mouvementés au cours des trois dernières années seront valorisés au prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.
- Une réduction de valeur de 100% est actée sur l'outillage périssable conventionnel machines-outils ayant plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.
- Une réduction de valeur est actée sur l'outillage périssable pour machines-outils à commandes numériques ayant plus de :

3 ans en stock à concurrence de	33%
4 ans	66%
5 ans	100%

- une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables conventionnels - machines-outils et pour les outillages périssables pour machines-outils à commandes numériques relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

-

#### 7) Travaux en cours, produits en cours

##### 7.1 D'une manière générale, la valeur des travaux en cours comprend :

Les prestations de main d'œuvre sont évaluées au taux réel.  
Ce taux réel couvre :

- les rémunérations et charges sociales constatées,
- une quote-part des frais généraux réalisés excluant la fonction commerciale et administrative.

Un taux horaire est établi pour chaque centre direct.

En fabrication (PPE et GPE) les temps utilisés sont les temps standards gammes de fabrication. En assemblage, les temps sont les temps réellement enregistrés.

a) Les matières enregistrées à la valeur d'acquisition s'il s'agit d'une imputation directe, et la valeur "prix moyen pondéré" s'il s'agit d'une sortie de stock.

b) Les autres coûts (sous-traitance) sont comptabilisés à leur valeur réelle.

c) En assemblage, les coûts comprennent également le coût des pièces semi-finies (voir ci-dessus).

Les taux réels sont revus mensuellement.

d) Les temps standards repris dans les gammes de fabrication sont revus régulièrement lorsqu'il est constaté un décalage entre les temps réellement prestés sur les centres de fabrication et les temps standards « comptabilisés » sur ces mêmes centres.

7.2 Le poste des semi-finis" est clairement identifié dans les travaux en cours. Il s'agit des pièces élémentaires fabriquées par les usines PPE (Petites Pièces Élémentaires) et GPE (Grandes Pièces Élémentaires). Les pièces sont évaluées au prix moyen pondéré, selon les règles en 7.1 a), b) et c).

Lors du début de la phase d'assemblage, les pièces "semi-finies" à assembler sont sorties de l'encours semi-fini et imputées dans les encours d'assemblage au prix moyen pondéré.

7.3 Les sorties sur les travaux en cours sont déterminées comme suit :

a) Pour les Affaires commerciales et Contrats Militaires (suite d'affaires de durées relativement réduites).

- Le prix de revient est déterminé sur base des coûts réels des affaires terminées.
- Le prix de revient est déterminé sur base de coûts réels des affaires non-terminées, majorés des coûts restant à exposer.
- 

b) Pour les contrats principaux

- Basée sur l'évolution physique des travaux en atelier, la valorisation des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, permet d'opposer les valeurs par contrat de fin et début de période/année et de dégager ainsi les coûts de vente.

7.4 La valeur des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, après dégagement des sorties, comme analysé en 7.3, donne lieu à vérification.

Dès lors, des réductions de valeur sont actées sur les travaux en cours lorsque leur prix de revient, majoré des montants devant encore être incorporés, dépasse le prix de vente net ou le prix prévu au contrat.

Des réductions complémentaires de valeur peuvent être actées, afin de tenir compte d'autres aléas, notamment en semi-fini, l'obsolescence des pièces due à des changements de configuration ou des fins de programme.

Les NRC dont l'entreprise n'est pas propriétaire et qui sont financés par le client sont enregistrés sous les Commandes en Cours. A la clôture de l'exercice, les NRC feront l'objet d'une présentation nette des commandes en cours et des acomptes reçus y afférents.

La comptabilisation de la marge estimée sur ces NRC préfinancés se fait au prorata de l'état d'avancement.

8) Compte de régularisation

8.1 Les charges exposées mais imputables à un exercice ultérieur sont reprises sous la rubrique "charge à reporter".

8.2 Les revenus acquis mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un exercice ultérieur sont repris en "revenus acquis".

#### PASSIF

9) Provisions pour risques et charges

9.1 A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statue avec prudence, sincérité et bonne foi sur les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus et les pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

9.2 Les provisions sont comptabilisées indépendamment du résultat de l'exercice.

9.3 Les provisions actées au cours d'exercices antérieurs sont revues et éventuellement complétées.

10) Emprunt subordonné

Certains emprunts sont classifiés en « emprunt subordonné » même si la condition de subordination ne porte pas sur l'ensemble des créances.

11) Dettes à un an au plus

11.1 Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

11.2 Cette valeur nominale est ajustée en ce qui concerne les dettes payables en devises étrangères.

11.3 Les provisions fiscales liées à l'exercice sont calculées en évaluant la dette la plus probable.

11.4 Les provisions pour les charges sociales et pécule de vacances sont fixées par l'application des dispositions légales et des conventions sociales en vigueur.

12) Comptes de régularisation

12.1 Les frais et charges dus pour l'exercice mais dont le paiement est différé sont comptabilisés en "charge à imputer".

12.2 Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur sont repris en "revenus à reporter".

13) Chiffre d'affaires - facturation en devises

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux n'est pas fixé, l'enregistrement du chiffre d'affaires s'effectue au taux comptable pour la période concernée. La différence entre le taux de conversion comptable et l'encaissement sera reprise sous les écarts de change. Toutefois, dans la mesure où l'écart entre le taux comptable et le taux de conversion du marché serait permanent, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'enregistrer le chiffre d'affaires au taux réel de conversion.

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux est fixé, l'enregistrement en chiffre d'affaires est fixé à ce même taux.

- Pour les contrats ayant fait l'objet d'une concession commerciale, l'enregistrement en comptabilité s'effectue suivant les dispositions contractuelles prévues par la convention de concession.

A noter que le chiffre d'affaires relatif aux éléments RF Embraer 135-145 est dorénavant acté lors de la livraison au client, alors que précédemment cela était fait au moment du « départ de nos usines ».

#### ECARTS DE CONVERSION

Selon la méthode du taux de clôture, tous les actifs et passifs tant monétaires que non monétaires sont convertis aux taux de clôture, excepté les capitaux propres qui sont convertis au taux historique, le compte de résultats étant converti au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans une rubrique distincte des capitaux propres consolidés.

Les écarts de conversion liés à l'élimination des soldes et transactions intra-groupe : ces écarts sont comptabilisés via un compte de produit ou charge financière selon le cas.

La rubrique écarts de conversion n'inclut donc que les écarts résultant de la conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères suite à leur intégration dans les comptes consolidés.

#### ECARTS DE CONSOLIDATION

Les écarts de consolidation positifs sont portés à l'actif et amortis sur 5 ans. Les écarts de consolidation négatifs sont comptabilisés dans les capitaux propres et sont maintenus à la valeur d'acquisition.

#### METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

#### **Impôts différés et latences fiscales**

Ventilation de la rubrique 168 du passif .....	
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avri 2019 portant exécution du Code des sociétés) .....	
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité) .....	

Codes	Exercice
(168)	1.014.740,17
1681	1.014.740,17
1682	.....

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	xxxxxxxxxxxxxx	123.059.128,29
8021	.....	
8031	.....	
8041	380.415,47	
99811	.....	
99821	.....	
8051	123.439.543,76	
8121P	xxxxxxxxxxxxxx	105.932.418,17
8071	5.062.496,91	
8081	.....	
8091	.....	
8101	.....	
8111	32.889,23	
99831	.....	
99841	.....	
8121	111.027.804,31	
81311	12.411.739,45	

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....****Mutations de l'exercice**

Actés .....	
Repris .....	
Acquis de tiers .....	
Annulés .....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)
Ecarts de conversion .....	(+)(-)
Autres variations .....	(+)(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....</b>	8052P	xxxxxxxxxxxxxx	63.092.839,76
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	967.090,29	
Cessions et désaffectations .....	8032	73.036,24	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8042 -1.293.689,08	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99812 -4.028.362,20	
Autres variations .....	(+)(-)	99822 -1.732,74	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....</b>	8052	58.663.109,79	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8122P	xxxxxxxxxxxxxx	37.971.445,26
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	3.788.360,77	
Repris .....	8082	.....	
Acquis de tiers .....	8092	.....	
Annulés .....	8102	65.530,88	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8112 -1.320.551,44	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99832 -2.058.442,13	
Autres variations .....	(+)(-)	99842 -4.415,92	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8122	38.310.865,66	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	211	20.352.244,13	

**GOODWILL****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxx	166.026.164,47
8023	.....	
8033	.....	
8043	.....	
99813	-14.030.479,55	
99823	.....	
8053	151.995.684,92	
8123P	xxxxxxxxxxxxxx	139.068.616,03
8073	2.206.847,23	
8083	.....	
8093	.....	
8103	.....	
8113	.....	
99833	-11.896.414,27	
99843	.....	
8123	129.379.048,99	
212	22.616.635,93	

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....****Mutations de l'exercice**

Actés .....	.....	
Repris .....	.....	
Acquis de tiers .....	.....	
Annulés .....	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	
Autres variations .....	(+)(-)	

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****TERRAINS ET CONSTRUCTIONS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxx	63.131.371,74

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée .....  
 Cessions et désaffectations .....  
 Transferts d'une rubrique à une autre .....(+/-)  
 Ecarts de conversion .....(+/-)  
 Autres variations .....(+/-)

8161	247.509,48	
8171	12.483,24	
8181	124.701,93	
99851	-4.799.982,93	
99861	.....	

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....**

8191	58.691.116,98	
8251P	xxxxxxxxxxxxxx	5.084.052,75

**Mutations de l'exercice**

Actées .....  
 Acquises de tiers .....  
 Annulées .....  
 Transférées d'une rubrique à une autre .....(+/-)  
 Ecarts de conversion .....(+/-)  
 Autres variations .....(+/-)

8211	.....	
8221	.....	
8231	.....	
8241	.....	
99871	-1.481.933,60	
99881	.....	

**Plus-values au terme de l'exercice .....**

8251	3.602.119,15	
8321P	xxxxxxxxxxxxxx	20.258.672,08

**Mutations de l'exercice**

Actés .....  
 Repris .....  
 Acquis de tiers .....  
 Annulés .....  
 Transférés d'une rubrique à une autre .....(+/-)  
 Ecarts de conversion .....(+/-)  
 Autres variations .....(+/-)

8271	2.679.309,07	
8281	.....	
8291	.....	
8301	6.057,06	
8311	13.434,30	
99891	-1.842.482,62	
99901	-2.837,28	

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....**

8321	21.100.038,49	
(22)	41.193.197,64	

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	475.628.775,59
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	11.055.628,18	
Cessions et désaffections .....	8172	8.135.885,51	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8182 -2.613.513,77	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99852 -21.331.122,42	
Autres variations .....	(+)(-)	99862 -68.700,99	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8192	454.535.181,08	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8252P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212	.....	
Acquises de tiers .....	8222	.....	
Annulées .....	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8242 .....	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99872 .....	
Autres variations .....	(+)(-)	99882 .....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8252	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	318.470.194,54
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	35.036.887,75	
Repris .....	8282	.....	
Acquis de tiers .....	8292	.....	
Annulés .....	8302	7.602.840,87	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8312 289.371,79	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99892 -12.478.326,18	
Autres variations .....	(+)(-)	99902 -0,62	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8322	333.715.286,41	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(23)	120.819.894,67	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	27.487.117,94
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	397.454,07	
Cessions et désaffections .....	8173	733.704,40	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8183	-49.895,49
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99853	-1.164.732,75
Autres variations .....	(+)(-)	99863	-30.206,53
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193	25.906.032,84	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8253P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213	.....	
Acquises de tiers .....	8223	.....	
Annulées .....	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8243	.....
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99873	.....
Autres variations .....	(+)(-)	99883	.....
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8253	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	23.773.481,96
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	1.227.210,04	
Repris .....	8283	.....	
Acquis de tiers .....	8293	.....	
Annulés .....	8303	750.805,83	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8313	-16.221,62
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99893	-923.685,72
Autres variations .....	(+)(-)	99903	.....
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8323	23.309.978,83	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(24)	2.596.054,01	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxx	2.784.000,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164	.....	
Cessions et désaffections .....	8174	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8184 -445.000,00	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99854 .....	
Autres variations .....	(+)(-)	99864 .....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8194	2.339.000,00	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8254P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214	.....	
Acquises de tiers .....	8224	.....	
Annulées .....	8234	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8244 .....	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99874 .....	
Autres variations .....	(+)(-)	99884 .....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8254	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8324P	xxxxxxxxxxxxxx	1.489.047,48
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274	278.400,00	
Repris .....	8284	.....	
Acquis de tiers .....	8294	.....	
Annulés .....	8304	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8314 -291.661,63	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99894 .....	
Autres variations .....	(+)(-)	99904 .....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8324	1.475.785,85	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(25)	863.214,15	
<b>DONT</b>			
Terrains et constructions .....	250	.....	
Installations, machines et outillage .....	251	863.214,15	
Mobilier et matériel roulant .....	252	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxx	50.120.899,97
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165	88.771,63	
Cessions et désaffections .....	8175	648.089,31	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	25.884,06	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	-750.517,90	
Autres variations .....	(+)(-)	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8195	48.836.948,45	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8255P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215	.....	
Acquises de tiers .....	8225	.....	
Annulées .....	8235	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	.....	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	.....	
Autres variations .....	(+)(-)	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8255	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8325P	xxxxxxxxxxxxxx	37.585.402,74
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	2.219.220,24	
Repris .....	8285	.....	
Acquis de tiers .....	8295	.....	
Annulés .....	8305	636.832,68	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	1.725,61	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	-574.755,92	
Autres variations .....	(+)(-)	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8325	38.594.759,99	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(26)	10.242.188,46	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE VERSÉS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxx	88.620.695,94
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	4.182.574,72	
Cessions et désaffections .....	8176	876.133,70	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8186 -1.513.311,48	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99856 -1.087.112,33	
Autres variations .....	(+)(-)	99866 -198.856,59	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8196	89.127.856,56	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8256P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216	.....	
Acquises de tiers .....	8226	.....	
Annulées .....	8236	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8246 .....	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99876 .....	
Autres variations .....	(+)(-)	99886 .....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8256	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8326P	xxxxxxxxxxxxxx	10.358.704,06
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276	1.881.458,37	
Repris .....	8286	.....	
Acquis de tiers .....	8296	.....	
Annulés .....	8306	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	8316 -32.889,23	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	99896 .....	
Autres variations .....	(+)(-)	99906 .....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8326	12.207.273,20	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(27)	76.920.583,36	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxx	905.206,74
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362	30.000,00	
Cessions et retraits .....	8372	2.064,20	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)(-)	13.738,78	
Ecarts de conversion .....	99912	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392	946.881,32	
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>	8452P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412	.....	
Acquises de tiers .....	8422	.....	
Annulées .....	8432	.....	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	99922	.....	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8442	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>	8452	.....	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472	.....	
Reprises car excédentaires .....	8482	.....	
Acquises de tiers .....	8492	.....	
Annulées .....	8502	.....	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	99932	.....	
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8512	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice .....</b>	8522	.....	
<b>Mutations de l'exercice .....</b>	(+)(-)	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice .....</b>	8542	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	8552	509.713,71	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(284)	437.167,61	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	1.621.575,94
Remboursements .....	8582	50.165,23	
Réductions de valeur actées .....	8592	865.331,81	
Réductions de valeur reprises .....	8602	.....	
Ecarts de conversion .....	(+)(-)	8612	.....
Autres .....	99952	-72.840,86	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....	8632	.....	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(285/8)	733.568,50	
	8652	.....	

## ÉTAT DES RESERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice .....</b> (+)(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	199.256,99
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé .....(+)(-)	99002	-107.041.077,14	
Autres variations .....(+)(-)	99003	-355.391,42	
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
<i>Transfert plus-value bâtiment (Sonaca Brasil)</i>		136.000,00	
<i>Variation du % des actions Sonaca Aircraft</i>		-460.000,00	
<i>Variation du % des actions Sonaca Ventures</i>		-6.000,00	
<i>Autres</i>		-26.000,00	
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice .....</b> (+)(-)	(9910)	<b>-107.197.211,57</b>	

## ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99201P	xxxxxxxxxxxxxx	61.955.289,11
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99021	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99031	.....	
Amortissements .....	99041	24.789.028,00	
Ecarts portés en résultats .....	99051	.....	
Autres variations .....	99061	.....	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99201	37.166.261,11	
<b>CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99111P	xxxxxxxxxxxxxx	559.562,86
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99022	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99032	-11.995,80	
Amortissements .....	99042	.....	
Ecarts portés en résultats .....	99052	.....	
Autres variations .....	99062	.....	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99111	547.567,06	
<b>MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99202P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99023	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99033	.....	
Amortissements .....	99043	.....	
Ecarts portés en résultats .....	99053	.....	
Autres variations .....	99063	.....	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99202	.....	
<b>MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS NEGATIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99112P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99024	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99034	.....	
Amortissements .....	99044	.....	
Ecarts portés en résultats .....	99054	.....	
Autres variations .....	99064	.....	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99112	.....	

## ÉTAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	20.055.084,67
Emprunts subordonnés .....	8811	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	1.276.273,08
Etablissements de crédit .....	8841	18.691.517,63
Autres emprunts .....	8851	87.293,96
Dettes commerciales .....	8861	.....
Fournisseurs .....	8871	.....
Effets à payer .....	8881	.....
Acomptes sur commandes .....	8891	.....
Autres dettes .....	8901	11.094.709,55
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	(42)	<b>31.149.794,22</b>

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières .....	8802	225.079.559,18
Emprunts subordonnés .....	8812	4.957.870,00
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	2.484.012,69
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	1.170.750,56
Etablissements de crédit .....	8842	216.466.925,93
Autres emprunts .....	8852	.....
Dettes commerciales .....	8862	179.594,65
Fournisseurs .....	8872	179.594,65
Effets à payer .....	8882	.....
Acomptes sur commandes .....	8892	.....
Autres dettes .....	8902	29.890.353,08
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	8912	<b>255.149.506,91</b>

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières .....	8803	4.282.091,23
Emprunts subordonnés .....	8813	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	.....
Etablissements de crédit .....	8843	3.054.113,96
Autres emprunts .....	8853	1.227.977,27
Dettes commerciales .....	8863	.....
Fournisseurs .....	8873	.....
Effets à payer .....	8883	.....
Acomptes sur commandes .....	8893	.....
Autres dettes .....	8903	82.394.396,46
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	8913	<b>86.676.487,69</b>

**DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES  
SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	Exercice	
Dettes financières .....			
Emprunts subordonnés .....	8922	185.667.938,00	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8932	.....	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8942	.....	
Etablissements de crédit .....	8952	378.682,00	
Autres emprunts .....	8962	185.289.256,00	
Dettes commerciales .....	8972	.....	
Fournisseurs .....	8982	.....	
Effets à payer .....	8992	.....	
Acomptes sur commandes .....	9002	.....	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9012	.....	
Impôts .....	9022	.....	
Rémunérations et charges sociales .....	9032	.....	
Autres dettes .....	9042	.....	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation .....</b>	<b>9052</b>	.....	
		<b>9062</b>	<b>185.667.938,00</b>

## RÉSULTATS

### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

#### Ventilation par catégorie d'activité

	Codes	Exercice	Exercice précédent
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique .....	99083	202.292.689,17	328.243.053,19

### EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL

#### Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale

Effectif moyen du personnel .....	90901	3.497	4.698
Ouvriers .....	90911	2.255	3.250
Employés .....	90921	1.185	1.379
Personnel de direction .....	90931	51	50
Autres .....	90941	6	19

#### Frais de personnel

Rémunérations et charges sociales .....	99621	199.313.441,50	287.033.782,04
Pensions .....	99622	21.111,12	388.567,97
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées .....	99081	1.521	1.633

#### Filiales consolidées par intégration proportionnelle

Effectif moyen du personnel .....	90902	.....	.....
Ouvriers .....	90912	.....	.....
Employés .....	90922	.....	.....
Personnel de direction .....	90932	.....	.....
Autres .....	90942	.....	.....

#### Frais de personnel

Rémunérations et charges sociales .....	99623	.....	.....
Pensions .....	99624	.....	.....
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées .....	99082	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS .....</b>	76	21.624.603,13	1.592.215,77
<b>Produits d'exploitation non récurrents .....</b>	76A	69.460,51	12.179,32
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760	.....	.....
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation .....	9970	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630	9.164,29	12.179,32
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8	60.296,22	.....
Dont:			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
<b>Produits financiers non récurrents .....</b>	76B	21.555.142,62	1.580.036,45
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631	361.926,24	1.580.036,45
Autres produits financiers non récurrents .....	769	21.193.216,38	.....
Dont:			
<i>Annulation avance état fédéral.</i>		21.193.216,38	0,00
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES .....</b>	66	20.902.408,49	2.416.451,19
<b>Charges d'exploitation non récurrentes .....</b>	66A	20.901.107,34	812.451,19
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660	13.195.968,89	.....
Amortissements sur écarts de consolidation positifs .....	9962	.....	.....
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	(+/-)	6620	98.490,00
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6630	928.719,28	391.660,76
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7	6.677.929,17	420.790,43
Dont:			
<i>Frais sortie contrat.</i>		1.000.000,00	0,00
<i>Frais de restructuration</i>		2.954.943,04	0,00
<i>Claims</i>		1.974.340,00	0,00
.....		.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	(-)	6690	.....

**Charges financières non récurrentes .....**

Réductions de valeur sur immobilisations financières .....

Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations  
(utilisations) .....(+)/(−)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....

Autres charges financières non récurrentes .....

Dont:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers .....**

Codes	Exercice
9149	.....
99086	356.198.142,44
99087	.....
9217	.....
9218	.....
9219	.....
99088	.....
99089	.....
99090	.....
99091	.....
99092	.....
99093	.....
99094	.....
99095	.....

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres pour sûreté des dettes et engagements respectivement**

d'entreprises comprises dans la consolidation .....  
de tiers .....

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ils NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN .....**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS .....**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS .....**

**DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :**

aux taux d'intérêt .....  
aux taux de change .....  
aux prix des matières premières ou marchandises .....  
autres opérations similaires .....

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :**

aux taux d'intérêt .....  
aux taux de change .....  
aux prix des matières premières ou marchandises .....  
autres opérations similaires .....

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice
.....
.....
.....
.....

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice

**ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRIMES DANS LA CONSOLIDATION****NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE,**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlent de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation.

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions .....	9261	249.198,73	249.198,73
<b>Créances</b> .....	9291	13.816.658,70	14.443.924,58
A plus d'un an .....	9301	.....	.....
A un an au plus .....	9311	13.816.658,70	14.443.924,58
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321	.....	.....
Actions .....	9331	.....	.....
Créances .....	9341	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9351	6.506.277,00	20.904.142,29
A plus d'un an .....	9361	.....	.....
A un an au plus .....	9371	6.506.277,00	20.904.142,29
<b>Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées</b> .....	9381	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401	.....	.....
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	.....	.....
Produits des actifs circulants .....	9431	.....	.....
Autres produits financiers .....	9441	.....	.....
Charges des dettes .....	9461	.....	.....
Autres charges financières .....	9471	.....	.....
<b>ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions .....	9262	161.208,71	117.469,93
<b>Créances</b> .....	9292	22.306.327,11	29.300.530,73
A plus d'un an .....	9302	.....	.....
A un an au plus .....	9312	22.306.327,11	29.300.530,73
<b>Dettes</b> .....	9352	31.862,95	.....
A plus d'un an .....	9362	.....	.....
A un an au plus .....	9372	31.862,95	.....

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice

## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

### LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants .....  
 Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée .....

Codes	Exercice
99097	317.579,00
99098	.....

### LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice des prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisorale .....

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice des prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisorale .....

Codes	Exercice
9507	166.567,61
95071	14.200,00
95072	.....
95073	.....
9509	340.914,16
95091	.....
95092	42.060,01
95093	.....

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN  
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET  
DES ASSOCIATIONS**

*Voir page suivante*

## RAPPORT DE GESTION

### Comptes consolidés au 31/12/2020

#### 1. DESCRIPTION DU GROUPE SONACA

##### Sonaca en Belgique

Sonaca sa, la maison mère du Groupe située en Belgique à Gosselies, a principalement pour objet social la conception, la fabrication et l'assemblage d'éléments de structure d'aéronefs aérospatiaux. Pour plus d'informations, se référer au rapport de gestion de Sonaca sa.

Sonaca Ventures Holding sa (SVH), filiale belge de Sonaca sa dont la participation est passée de 57,89% à 65,22% suite à la conversion d'un emprunt de 1M€ en capital. Située à Gosselies, elle a pour objet principal l'achat et la vente de toutes les valeurs mobilières ou la prise de participations dans des sociétés de droit belge ou étranger. SVH a été créée le 4 juin 2015.

Sonaca Aircraft sa, filiale belge de Sonaca Ventures Holding sa, située à Temploux, a pour objet principal la conception, la fabrication et la réparation d'appareils aéronautiques de tous genres et de leurs accessoires.

Sonaca Aircraft sa a été créée le 16 septembre 2015. La participation de Sonaca sa est passée de 91,24% à 92,68% suite à la conversion d'une dette de 1M€ en capital et d'un nouvel apport de 36k€.

Stratos Solution sa, les parts de stratos solution sa ont été vendues à concurrence de 90% à Stemme Belgium SA. La participation de Sonaca sa est dès lors de 10%.

Belairbus sa, société belge détenue à hauteur de 58,75% par Sonaca sa, située à Waterloo, a pour mission principale d'organiser et de coordonner les démarches commerciales des trois industriels belges (Asco, Eurair et Sonaca), partenaires vis-à-vis d'Airbus en ce qui concerne la fourniture des bords d'attaque de voilure pour les programmes civils. L'actionnariat de Belairbus est constitué de Sonaca, Asco, Eurair et Sabca.

Flabel sa, société belge, détenue à hauteur de 38,80% par Sonaca sa, a pour mission de coordonner la participation des trois industriels belges (Sonaca, Asco, Sabca Group) au programme A400M, avion de transport militaire d'Airbus Military dont Flabel est actionnaire à hauteur de 4,44%.

Ignition! sa société belge, détenue à 50% par Sonaca sa, a été créée en novembre 2017 en partenariat avec Sabena Aerospace.

Ignition! sa a pour objectif d'offrir des services innovants dans le domaine de l'aéronautique militaire, en Belgique et à l'étranger.

BeLightning S.R.L. : Société belge créée le 23/12/2020 en vue de participer au développement, à la production et à la commercialisation du plan de queue horizontal (HTP) du chasseur F-35. Celle-ci est détenue à parts égales de 33,33% par Sonaca sa, Asco et Sabca.

### Sonaca en Roumanie

Sonaca Aerospace Transilvania SRL, créée le 12 mars 2015, est une société de droit roumain à vocation industrielle, détenue à 100% par Sonaca sa. Son capital est de 4 MEUR. Elle a pour mission de réaliser pour sa maison mère des assemblages de structures aéronautiques ainsi que de fabriquer des pièces composites en drapage manuel, toujours pour le secteur aéronautique.

### Sonaca au Brésil

Sonaca Brasil Ltda filiale brésilienne à 100% de Sonaca sa, située à São José dos Campos, a pour mission de réaliser principalement pour le compte de Sonaca sa, certaines opérations d'assemblage, de montage et de finition d'éléments de structures aéronautiques. En 2020, une augmentation de capital a été réalisée pour un montant de 42.5 MBRL suite au transfert de deux prêts et leurs intérêts.

Pesola Ltda, société brésilienne, créée en 2004. Suite à une augmentation de capital en 2019, ses actionnaires sont Sonaca Brasil Ltda pour 72.82 % et Sonaca sa pour 27.18 %. Cette société a pour vocation de fabriquer des petites pièces usinées pour le marché mondial de la construction aéronautique.

Le capital de Pesola a été augmenté de 23.4M BRL suite à l'apport d'une machine venant de Sonaca Brasil.

Sonaca Engenharia Ltda, société brésilienne créée le 12 juin 2015 avec un capital qui est passé, en 2020, de 100 kBRL à 796k BRL suite à l'apport d'immobilisés par Sonaca Brasil. Ses actionnaires sont Sonaca Brasil Ltda pour 99% et Sonaca sa pour le solde. Elle a pour mission de préster des services d'engineering et de gestion de projets pour le secteur aéronautique.

### SONACA en Amérique du Nord

Sonaca North America (SNA), filiale canadienne à 100% de Sonaca sa située à Mirabel (Montréal, Québec) est une société holding qui a pour mission de contribuer au développement des activités du Groupe Sonaca au Canada et de préster des services financiers pour ses filiales. SNA a été constituée par Sonaca sa en 2003.

Sonaca Montréal Inc (SM) est une société de droit canadien détenue à 100% par Sonaca North America. Sonaca Montréal fabrique et assemble des structures en aluminium de grande dimension destinées à l'aéronautique.

Sonaca USA Inc est une société américaine, détenue à 100% depuis 2017, par Sonaca sa. Elle a été créée le 22 septembre 2015. Elle a pour mission de servir de plateforme au développement des activités de Sonaca Groupe sur le territoire américain.

LMI Aerospace Inc, société américaine achetée en Juin 2017 pour 100% des parts par Sonaca USA. LMI Aerospace Inc est un fournisseur leader d'assemblages structurels, de kits et de composants et un fournisseur de services d'ingénierie de conception pour les marchés de l'aérospatiale commerciale, régionale et de la défense.

### Sonaca en Chine

Elson Ltd, filiale chinoise de Sonaca sa située à Hong Kong a été constituée en 2010. Sonaca sa possède 100% des parts d'Elson.

Elson est une société holding qui détient 100% des parts de Sinelson Aero (Tianjin) Co, Ltd, société opérationnelle chinoise, située à Tianjin qui a pour mission de réaliser pour Sonaca sa l'assemblage des bords d'attaque des A320 de la ligne d'assemblage final d'Airbus en Chine.

La production a été arrêtée définitivement dans le courant de l'année.

### 2. CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend Sonaca sa, Sonaca North America et sa filiale Sonaca Montréal, Sonaca USA, LMI aerospace et ses filiales (voir schéma), Sonaca Brasil, Pesola, Sonaca Engenharia, Elson, Sinelson, Sonaca Aerospace Transilvania, Sonaca Ventures Holding, Sonaca Aircraft.

Belairbus sa, a été écartée du périmètre de consolidation car Sonaca sa n'a pas le pouvoir de contrôle au sein de cette société étant donné que les statuts de Belairbus requièrent 75 % des votes pour toute décision du Conseil d'Administration. Il en va de même pour Flabelsa, Ignition ! et Belightning SRL, dont le bilan et le compte de résultats sont de peu d'importance en termes relatifs par rapport au Groupe Sonaca.

Ces quatre participations sont donc maintenues à leur valeur d'acquisition dans les comptes consolidés.

Les comptes consolidés ont été établis selon les dispositions de l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations qui est applicable.

La consolidation a été réalisée par la méthode de l'intégration globale pour toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

### 3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

#### 3.1. Sonaca sa et les filiales belges

**Sonaca sa** a clôturé l'exercice par une perte de 10 945kEUR (voir commentaires sur les états financiers de Sonaca sa).

Dans les comptes consolidés, les réductions de valeur sur les participations ont été annulées pour un montant 7 868 kEUR.

Compte tenu de cette opération de consolidation ainsi que des écarts de conversion sur élimination de postes bilatéraux inter-sociétés (424 kEUR), et d'autres moins significatives, la contribution de Sonaca sa au résultat net du Groupe s'élève à (6 858)kEUR.

**Sonaca Ventures Holding** sa clôture l'exercice par une perte de 2 897 kEUR. Après les écritures de consolidation dont l'annulation de la réduction de valeur sur la participation de Sonaca Aircraft pour 2 951kEUR et le transfert au tiers, la contribution au résultat net du groupe est un bénéfice de 13kEUR.

**Sonaca Aircraft sa** termine l'année avec une perte de 2 949 kEUR. Après les écritures de consolidation et le transfert aux tiers, la contribution en résultat net du Groupe de cette filiale est de -1 773 kEUR.

### 3.2. Filiale roumaine

**Sonaca Aerospace Transilvania SRL** clôture son exercice par un profit de 2 624 kRON. Après écritures de consolidation, sa contribution au résultat net du Groupe s'élève à 411 kEUR.

### 3.3. Filiales sud-américaines

**Sonaca Brasil** a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 80920 kBRL. La perte nette non consolidée de Sonaca Brasil en 2020 s'élève à 54 598 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est de -7 113 kEUR.

**Pesola** clôture son exercice sur une perte nette de 17029 kBRL pour un chiffre d'affaires de 21 203 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est de -3 169 kEUR.

**Sonaca Engenharia** clôture 2020 sur un profit de 212 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale s'élève à -13 kEUR.

### 3.4. Filiales nord-américaines

**SNA** termine l'année 2020 avec une perte de 8 kCAD.

La contribution de SNA dans le résultat du groupe s'élève à une perte de 5 kEUR.

Le chiffre d'affaires de **Sonaca Montréal** s'élève à 42 505 kCAD, soit -21 % par rapport à 2019. Sa perte s'établit à 1 097 kCAD et son cash flow opérationnel à 1 317 kCAD. Sonaca Montréal a réalisé ce résultat suite à la prise en résultat d'un profit de change non matérialisé à hauteur de 2 109 kCAD. Ces profits ont été annulés en consolidation étant donné que les normes belges ne permettent pas cette activation. Les écritures de consolidation sur le résultat net de SM portent celui-ci à -2 754 kEUR dans les comptes du Groupe.

**Sonaca USA** termine l'année avec un bénéfice de 58 kUSD. Après les écritures de consolidation, la part de Sonaca USA dans le groupe est une perte de 26 580 kEUR. Cette perte est expliquée par l'amortissement en 5 ans de l'écart de première reconsolidation suite à l'acquisition de LMI Aerospace. Le montant de l'écart de première consolidation restant à amortir s'élève à 37 132 kEUR.

**LMI** termine l'année 2020 avec une perte de 80 814 kUSD. Le chiffre d'affaires est de 204 573 kUSD et son cash flow opérationnel est de -22 170 kUSD. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est de -58 292 kEUR. L'impact des écritures de consolidation est principalement dû à la reprise de l'amortissement du Goodwill « Valent » pour un montant de 12 496 kUSD. Ce Goodwill avait déjà été totalement amorti dans les comptes consolidés de 2017.

### 3.5. Filiales chinoises

*Elson* termine l'année 2020 avec une perte 10 499 kHKD. Cette perte est due à la réduction de valeur sur la participation de Sinelson pour 10 380 kHKD. Cette réduction de valeur a été annulée en consolidation.

Sa participation dans le résultat du groupe est de -26 kEUR.

*Sinelson* a terminé l'exercice 2020 sur une perte de 6 958 kCNY. Après écriture de consolidation, la part de Sinelson dans le résultat net du groupe est de -881 kEUR.

### 3.6. Résultats consolidés

Après neutralisation des opérations interco, les chiffres clés consolidés (en milliers d'EUR) du Groupe SONACA se présentent comme suit

	2020	2019
Ventes et prestations	428 204	781 585
Chiffre d'affaires	429 449	755 454
Résultat d'exploitation	(99 611)	9 880
Part du Groupe dans le résultat consolidé après impôts	(107 041)	(10 291)

En ce qui concerne les effectifs, les effectifs moyens de Sonaca Groupe se sont élevés à 3 497 personnes pour 2020 contre 4 698 personnes pour 2019.

## 4. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Les événements post-clôture qui ont une incidence sur le résultat de l'exercice ont été pris en compte sur les états financiers de 2020.

## 5. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE LIÉS A L'ACTIVITÉ DU GROUPE

La politique suivie par Sonaca Groupe en matière de gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre et réduire les risques liés à ses activités. Par risque, on entend tout élément susceptible d'avoir à court, moyen et long terme une influence négative sur la valeur de la société. Dans cette optique, Sonaca Groupe a classifié les risques encourus en termes stratégiques, financiers, opérationnels et juridiques.

Voici les principaux risques spécifiques qui, à ce jour, ont été identifiés par l'entreprise et qui sont propres à ses activités.

## RISQUES STRATEGIQUES

Sonaca Groupe est confrontée aux risques liés au marché de la construction aéronautique à savoir le caractère cyclique de la demande de nouveaux avions par les compagnies aériennes et sa concentration sur quelques grands constructeurs. Les analyses économiques montrent que la demande de transport aérien reste étroitement corrélée avec la croissance mondiale, malgré l'impact négatif et perturbant de la pandémie.

Par ailleurs, le marché est aussi particulièrement exigeant en matière de réduction de coûts et de recours aux nouvelles technologies. A cet effet, Sonaca Groupe est engagée dans de nombreux programmes de Recherche et Développement dont le but est de maintenir et de développer son niveau de technologie en vue de répondre anticipativement à la demande des clients.

D'autre part, le marché de l'aérostructure est en profonde mutation avec une tendance forte à la consolidation des différents acteurs du secteur qui se poursuit. Sonaca Groupe continue, comme elle l'a fait ces dernières années, à rester attentif à toute opportunité en vue de conserver son rôle d'acteur majeur du secteur.

## RISQUES FINANCIERS

La majeure partie du chiffre d'affaires de Sonaca Groupe s'opère en USD. Les coûts des sociétés du groupe étant en grande partie exprimés en d'autres devises (principalement l'Euro), le groupe est fortement soumis au risque sur le taux de conversion EUR/USD.

### Instruments de couverture

Le groupe dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 42 mois). Elle a exclu l'utilisation de produits structurés.

Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, Sonaca Groupe suit une "Policy Hedging" qui impose une couverture minimum et maximum des flux nets.

### *Pource qui concerne le risque de change transactionnel*

L'impact mondial généré par la pandémie du Coronavirus, a eu comme effet une réduction de notre Chiffres d'affaires prévu pour les années à venir, ce qui a généré une sur couverture de nos positions de "hedge".

Durant l'année 2020, les couvertures de change conclues antérieurement à l'année 2020 ont été reportées ou annulées afin d'être en ligne avec les flux nets prévus pour les années 2020 à 2023.

On estime qu'à fin d'année 2020, Sonaca Groupe n'a plus de sur couverture de change matérielle pour les années suivantes

**Pour ce qui concerne les risques de taux de change bilatéraires**, Sonaca Groupe comptabilise, dans un esprit de prudence, les amortissements exceptionnels qui sont jugés nécessaires en application des règles d'évaluation.

**Pour ce qui concerne les risques de taux d'intérêt**, peu de changements sont intervenus durant l'année 2020 quant à la structure de l'endettement bancaire long terme suite aux financements obtenus en 2017 pour l'acquisition de LMI.

La structure de l'endettement à court terme a connu une augmentation suite à un recours à un RCF de 45 M€. Ce RCF était une mesure de précaution, il n'a pas été utilisé en 2020.

Aucune couverture de taux (IRS) n'a été prise en 2020

**Après clôture, en avril 2021, des couvertures de taux ont été prises jusqu'en 2025, ce qui a permis de couvrir un montant de dette de:**

- **40 MEUR**
- **100 MUSD**

#### **RISQUES DE LIQUIDITE**

L'année 2020, s'est annoncée plus compliquée que prévue, le groupe a dû faire face à une double crise avec un impact significatif sur la liquidité : la crise liée à l'arrêt de la production du Boeing 737 Max et la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Ces événements ont créé un besoin additionnel en liquidité pour compenser la chute des résultats et pour financer des fluctuations substantielles en working capital.

Afin de garantir la pérennité financière du Groupe, un financement complémentaire a été mis en place provenant d'un apport des Actionnaires et de prêts bancaires :

- 1) Un renforcement des fonds propres de Sonaca sa par une augmentation de capital à hauteur de plus de 76,6 MEUR (50 MEUR en numéraire et 26,6 MEUR en conversion de dette) de la part des Actionnaires SRIW et SFPI.
- 2) Une nouvelle ligne de crédit RCF (« revolving credit facility ») de 45.000.000 EUR pour une durée d'un an. (Date d'échéance juin 2021)
- 3) La possibilité de recourir à un financement supplémentaire par 'commercial paper' de 10M€ portant le montant total disponible à 30 M€

En 2021, Sonaca Groupe va s'engager avec les banques pour assurer la pérennité en liquidité de l'entreprise. Les contrats de crédits long terme qui ont permis de financer l'acquisition de LMI en 2017 d'une valeur totale de 268,5 MEUR, avec les banques arrivent à échéance en avril 2022. A ce stade, le conseil d'administration est confiant quant aux résultats des négociations à venir avec les banques pour la reconduction de tout ou partie de ces emprunts.

Le groupe estime que les moyens précités suffiront à garantir la pérennité financière du groupe et permettront de passer le cap de l'année 2021.

## Contrôle interne

La taille de Sonaca Groupe et son expansion le conduisent à renforcer régulièrement les systèmes de contrôle internes supervisés par le Comité d'Audit, notamment en matière d'enregistrement comptable des transactions et des risques y afférant.

Sonaca Groupe reste vigilant face au respect du code éthique et à l'application des délégations de pouvoir au sein des différentes entités du groupe notamment par le déploiement d'un outil de lancement d'alerte au travers du groupe.

## RISQUES OPERATIONNELS

De manière générale, Sonaca Groupe est exposée aux risques suivants :

- hausse du prix des matières premières et raréfaction des tonnages disponibles ;
- nécessité de réduire les prix de revient de ses produits en vue de compenser la hausse naturelle de certains coûts et de répondre à la demande du marché ;
- importance des exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité des produits et de leurs composants ;
- variations, parfois brutales, de la demande des clients en termes de quantités à livrer, qui obligent la société à s'adapter très rapidement.
- défaillance d'un moyen technique, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur essentiel à la continuité de l'activité de la supply chain.

## RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES EN COURS

Toute société est sujette à un certain nombre de risques de nature juridique relatifs à des litiges d'importance variable apparus dans le cadre de l'exercice des activités. A la connaissance du Conseil, tous les litiges impliquant la société ayant des probabilités de matérialisation raisonnables en termes financiers font l'objet de provisions adéquates dans les comptes ou d'une description circonstanciée dans les notes qui y sont jointes.

## 6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

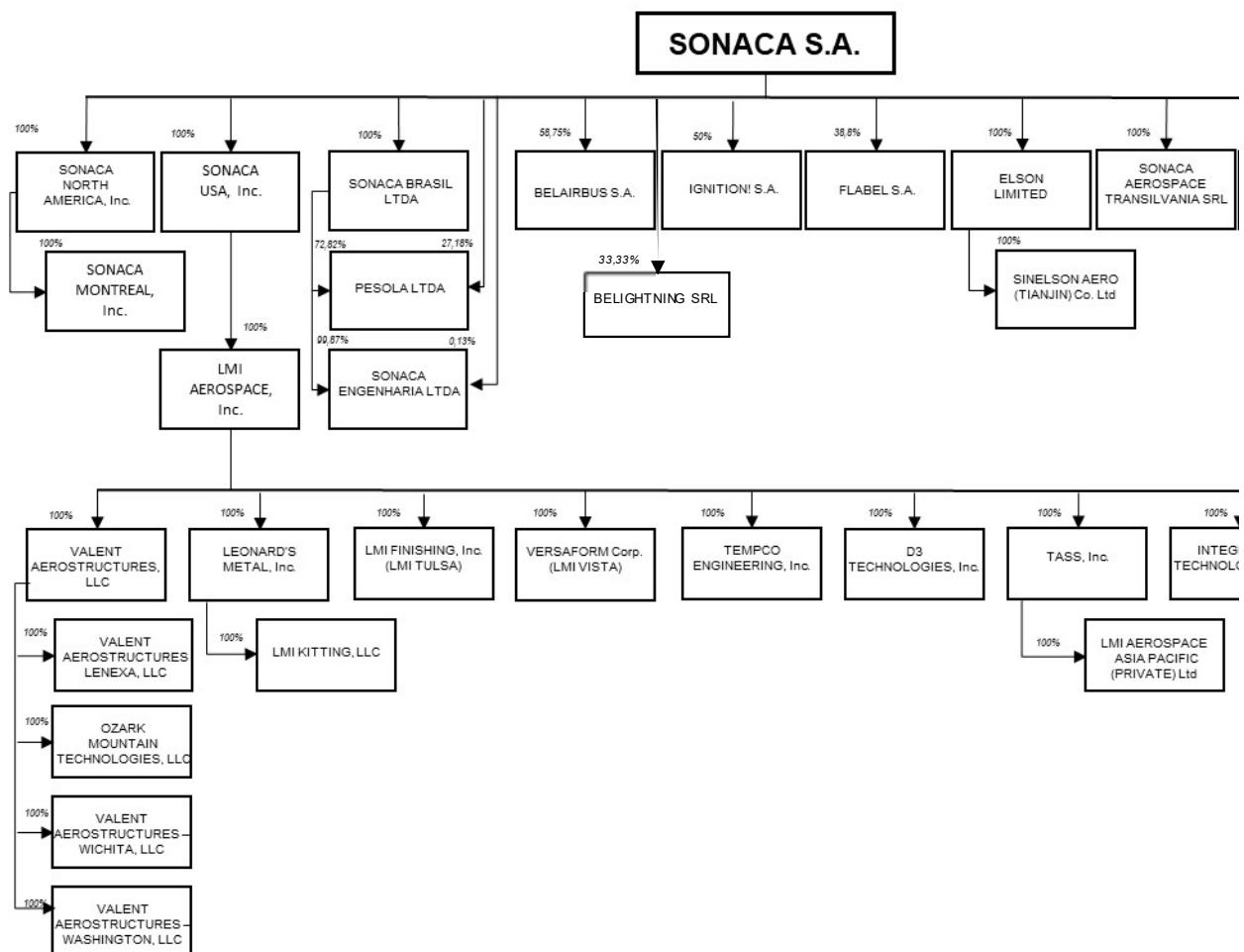
Conformément à l'article 3.6, 6° du code des sociétés et associations : étant donné que le compte de résultats fait apparaître une perte lors des deux derniers exercices, le Conseil d'administration justifie les règles comptables de continuité selon les principes suivant :

- la mise à jour du plan d'affaires 2021 et sa prolongation jusqu'en 2025 démontre la capacité du groupe Sonaca de pouvoir honorer ses engagements, même dans le cadre d'un scénario plus pessimiste ;
- les Actionnaires ont renouvelé leur confiance par l'augmentation de capital réalisée au sein de la maison mère durant l'exercice 2020 portant le montant des fonds propres à 297 631 kEUR ;

- le groupe ajuste rapidement ses coûts et gère ses besoins financiers et la trésorerie au plus juste ;
- comme indiqué ci-avant (risque de liquidités), les contrats de crédits long terme qui ont permis de financer l'acquisition de LMI en 2017 d'une valeur totale de 268,5 MEUR. avec les banques arrivent à échéance en avril 2022. A ce stade, le conseil d'administration est confiant quant aux résultats des négociations à venir avec les banques pour la reconduction de tout ou partie de ces emprunts.

le Conseil d'Administration considère que l'application des règles comptables de continuité reste justifiée.

As from December 31, 2020



# Deloitte.

**RSM****Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, SONACA**

**Rapport du Collège des Commissaires à  
l'Assemblée générale des Actionnaires pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2020 – Comptes consolidés**



**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**(COMPTES CONSOLIDÉS)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, Sonaca (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaires par l'assemblée générale du 6 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Le mandat du Collège des Commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Il s'agit de la seconde année de contrôle légal des comptes annuels de la société, en ce qui concerne Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, et du douzième contrôle légal consécutif pour la SCRL RSM InterAudit.

***Rapport sur les comptes consolidés***

**Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 669.285.418,58 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 108.194.527,78 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### **Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe CONSO 9 des comptes consolidés dans laquelle le conseil d'administration explique que les crédits ayant servi à l'acquisition de LMI Aerospace Inc pour un montant de 268,5 MEUR arrivent à échéance en avril 2022. Le conseil d'administration est confiant quant à la capacité de la société d'honorer ses engagements jusqu'à cette échéance. De même, il est confiant quant aux résultats des négociations à venir avec les banques pour la reconduction de tout ou partie de ces emprunts de sorte à garantir la pérennité financière de la société pour les années 2021 à 2025. Compte tenu de cet élément, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels en perspective de continuité, tout en reconnaissant que celle-ci repose sur une série d'hypothèses, raisonnablement établies, dont personne ne peut toutefois considérer qu'elles se réaliseront. Ces éléments révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute quant à la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Cependant, l'application par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation dans l'établissement des comptes consolidés, après analyse de l'ensemble des données conduisant à cette situation, nous paraît appropriée et notre opinion n'est pas modifiée sur ce point.

### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des Commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### ***Autres obligations légales et réglementaires***

#### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

#### **Responsabilités du Collège des Commissaires**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.



### Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux respectifs n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nos cabinets de révision sont restés indépendants vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la consolidation a été établie conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du fait que notre rapport n'a pu être délivré dans les délais légaux, certains documents nous ayant été transmis tardivement.

Signé à Gosselies

### LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES

RSM INTERAUDIT SCRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

  
Digitally signed  
by Céline  
Arnaud  
(Signature)  
Date: 2021.05.28  
11:47:22 +02'00'

**Céline Arnaud**  
Réviseur d'Entreprises  
Associée



Digitally signed  
by Thierry  
Lejuste  
(Signature)  
Date: 2021.05.28  
11:43:52 +02'00'

**Thierry Lejuste**  
Réviseur d'Entreprises  
Associé

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES  
SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

 Digitally signed by  
Laurent Weerts  
Signed By: Laurent Weerts (Signature)  
Signing Time: 28-May-2021 | 12:24 CEST  
C: BE  
Issuer: Citizen CA  
CBCECA18344A8474F8E47F0C939B54962

**Laurent Weerts**  
Réviseur d'Entreprises  
Associé

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conformément à la demande du code des sociétés et associations, le Conseil d'administration justifie les règles comptables de continuité selon les principes suivant :

- La mise à jour du plan d'affaires 2021 et sa prolongation jusqu'un 2025 démontre la capacité du groupe de pouvoir honorer ses engagements, même dans le cadre d'un scénario plus pessimiste ;
- Les Actionnaires ont renouvelé leur confiance par l'augmentation de capital réalisée dans la maison mère durant l'exercice 2020 portant le montant des fonds propres à 297.631 kEUR ;
- Le groupe ajuste rapidement ses coûts et gère ses besoins financiers et sa trésorerie au plus juste ;
- Comme indiqué ci-avant (risque de liquidités), les contrats de crédits long terme qui ont permis de financer l'acquisition de LMI en 2017 d'une valeur totale de 268,5 MEUR avec les banques arrivent à échéance en avril 2022. A ce stade, le conseil d'administration est confiant quant aux résultats des négociations à venir avec les banques pour la reconduction de tout ou partie de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration considère que l'application des règles comptables de continuité reste justifiée.